

1-ENTREE SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS

Les frontières de la France sont-elles fermées ?

Non, les frontières ne sont pas fermées, mais le Président de la République a décidé d'instaurer des contrôles systématiques aux points d'entrée sur le territoire national (points de passage routiers, ferroviaires, maritimes et aéroportuaires).

Quelles sont les implications du rétablissement des contrôles aux frontières (documents nécessaires) ?

Les documents qui devront être présentés lors des contrôles aux frontières sont les mêmes que ceux qui sont demandés habituellement aux ressortissants de votre pays. Cependant, des délais d'attentes sont à prévoir dans les aéroports et dans les gares recevant des lignes internationales (Thalys, Eurostar, etc.)

Les Européens ont-ils besoin de leurs passeports pour venir en France ?

Les ressortissants de pays membres de l'Union Européenne ont besoin d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport). De façon générale, les documents requis pour entrer en France sont les mêmes qu'habituellement.

Mon visa est-il toujours valable ?

Oui, les visas délivrés avant la mise en place du contrôle aux frontières restent valables pour accéder au territoire national.

Les délais de délivrance des visas sont-ils allongés ?

Les services consulaires français font leur maximum pour que la délivrance des visas s'effectue dans les mêmes délais que d'habitude.

2-ATTRACTIONS TOURISTIQUES, SHOPPING

Les sites touristiques, musées et monuments sont-ils ouverts ?

L'ensemble des établissements publics culturels de Paris, d'Ile-de-France et plus largement de l'ensemble du territoire sont ouverts.

Notamment mais pas uniquement : la Tour Eiffel, le musée du Louvre, le château de Versailles, Disneyland Paris, le Grand Palais, le Centre Georges Pompidou, Notre Dame de Paris, le Lido de Paris, le Crazy Horse, les Bateaux Parisiens, le Moulin Rouge, etc.

Si la situation l'exige, le Préfet de police peut demander la fermeture exceptionnelle de certains établissements afin d'assurer la sécurité du public.

Les concerts et spectacles sont-ils annulés ?

Les spectacles et concerts programmés sont en principe maintenus et les salles ouvertes, sous réserve d'une décision des organisateurs ou de la préfecture. Les syndicats de la profession ont annoncé un accroissement des mesures de sécurité. La responsabilité de l'organisation et de la sécurité de l'évènement revient à l'exploitant et à l'organisateur.

Les mesures de sécurité notamment en matière de contrôle d'accès et de filtrage aux entrées sont renforcées afin d'assurer au maximum la sécurité des publics, des artistes et des œuvres.

Les magasins sont-ils ouverts ?

Tous les magasins sont ouverts, y compris les Grands Magasins et les grands centres commerciaux.

3- HOTELLERIE, RESTAURATION

Y a-t-il des mesures spécifiques mises en place dans les hôtels français ?

Comme prévu dans la législation française, les hôteliers sont tenus de faire remplir à chaque client étranger une fiche individuelle de police (article 6 du décret du 18 août 2015).

En outre, chaque établissement se réserve le droit de procéder à des contrôles de sécurité.

Les restaurants/bars/clubs ont-ils des restrictions d'ouverture ?

Non. Les restaurants, bars et clubs sont ouverts et fonctionnent normalement.

4-EVENEMENTS, FOIRES, SALONS

Les évènements publics sont-ils maintenus ?

Les manifestations organisées sur l'espace public sont annulées ou reportées en Ile-de-France uniquement jusqu'au 22 novembre 2015 inclus.

Les conférences, congrès et salons sont-ils maintenus ?

La Conférence des Nations Unies sur le Climat, COP 21, est maintenue et aura lieu du 30 novembre au 11 décembre. Les salons, conférences et congrès à venir sont maintenus, avec des mesures de sécurité renforcées.

5-SECURITE

Quelles mesures ont été prises pour renforcer la sécurité des touristes ?

Les autorités publiques comme les professionnels du secteur ont fait de la sécurité une priorité nationale :

- L'état d'urgence a été décrété par le président de la République : cette mesure confère aux autorités civiles des pouvoirs de police étendus afin d'assurer la sécurité de la population et des touristes ; initialement valable pour douze jours, il a été prolongé pour une durée de trois mois ;
- L'état d'urgence ne signifie pas qu'un couvre-feu a été décidé. De façon générale, les mesures prises visent à renforcer la sécurité et n'ont pas d'impact sur la qualité du séjour des touristes étrangers en France ;
- Des renforts de police et de gendarmerie ont été déployés sur l'ensemble du territoire national. Rien que pour l'agglomération parisienne, environ 3000 militaires viennent renforcer les effectifs déjà en place. A terme, ce sont plus de 5000 policiers et gendarmes supplémentaires qui assureront la sécurité ;
- Les contrôles et les effectifs sont renforcés dans les transports en commun et aux alentours des sites accueillant du public, dont les sites touristiques (multiplication par trois des effectifs sur les sites parisiens) ;
- Enfin, l'ensemble des représentants des acteurs du secteur touristique ont annoncé des recrutements de personnels de sécurité supplémentaires afin de garantir la sécurité des visiteurs.

6-TRANSPORTS

Y-a-t-il des restrictions de déplacement sur le territoire ?

Il n'y a aucune mesure générale de restriction pour les déplacements et les voyages. Des mesures restrictives ponctuelles peuvent être prises cependant par les préfets de départements. Cependant, les forces de l'ordre peuvent procéder à des contrôles des personnes et des bagages. Elles se réservent également le droit d'interdire le transport de certains effets personnels considérés comme dangereux.

Les transports intérieurs fonctionnent-ils ?

Les liaisons aériennes et ferroviaires sont assurées et fonctionnent normalement. Le trafic est ainsi normal pour les trains nationaux et internationaux. Les contrôles avant l'embarquement ont été renforcés pour les vols et l'accès aux lignes ferroviaires internationales. Des délais d'attente supplémentaires sont à prévoir. A Paris, les trafics métro, bus, tramway et RER sont normaux et les stations ouvertes. Des mesures de surveillance et de contrôle ont été renforcées de façon générale dans les transports en commun.

Les vols à destination et au départ de France sont-ils annulés ?

Nous n'avons pas constaté d'annulation de vols après le 13 novembre.

7-GROUPES

Existe-t-il des consignes spécifiques pour les groupes ?

Il n'y a pas de mesures de restriction spécifique pour les groupes de voyageurs, qui doivent cependant respecter les consignes générales diffusées par les pouvoirs publics. Toutefois, les voyages scolaires sont annulés jusqu'au 22 novembre sur l'ensemble du territoire national, y compris ceux vers l'étranger et en provenance de l'étranger.

Les bus peuvent-ils se garer normalement ?

Il n'y a pas de consignes spécifiques concernant les parkings de bus. Dans de rares cas, certains sites touristiques ont transféré leurs parkings vers des aires de remplacement clairement identifiées à proximité.